



Compte rendu

Conseil Communautaire du 05 décembre 2012

Salle des Arcades – La Bazoche-Gouet

L'an deux mil douze, le 5 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à La Bazoche-Gouet – salle des Arcades - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

TITULAIRES PRESENTS

Monsieur Dominique BERANGER (La Bazoche-Gouet) ; Monsieur Yves BERNARD (Brou) ; Monsieur Alain EDMOND et Monsieur Michel ALEXANDRE (Bullou) ; Monsieur Jean DIONNET (Chapelle-Royale) ; Monsieur André BRAULT et Monsieur Patrice SALLE (Dampierre-sous-Brou) ; Madame Brigitte PISTRE (Frazé) ; Monsieur François MALZERT et Monsieur Claude JUMEAU (Gohory) ; Monsieur Michel RICOUL et Monsieur Thierry BOUTHIER (Luigny) ; Monsieur Dominique PRIEUR et Madame Mariette GOUGET (Mézières-au-Perche) ; Monsieur Jean-Paul ROBIN (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur Patrick MARTIN et Monsieur François CHENEAU (Mottereau) ; Monsieur Didier NEVEU et Monsieur Jean-Claude MELIAND (Moulhard) ; Monsieur Luc BONVALLET et Monsieur Marc FROGER (Unverre) ; Monsieur Dominique DOUSSET et Monsieur Bruno PERRY (Yèvres).

Etaient absents suppléés :

Monsieur Philippe MASSON, suppléé par Monsieur Marc KIBLOFF ; Madame Claudette PROVOT, suppléée par Monsieur Michel NADAN ; Monsieur Loïc LEGRAND suppléé par Monsieur Jean-Paul BOUDET ; Monsieur Yannick MONACO suppléé par Madame Marie-Claude SARRAZIN ; Monsieur Alain GAUTHIER suppléé par Monsieur Philippe LEBEL

Etaient absents excusés

Monsieur Thomas BLONSKY ; Monsieur Luc CALLU ; Monsieur Joël FAUQUET

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2012.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ROBIN

Monsieur le Président

- 1 - Ouvre la séance, remercie Monsieur Dominique BERANGER, Maire de La Bazoche-Gouet, de son accueil, les membres du Conseil Communautaire de leur présence, et fait part des excuses de Madame la Sous-préfète et des élus absents, retenus par d'autres obligations.
- 2 - Présente Monsieur DESFRICHES, Inspecteur des Impôts (trésorerie de Brou) qui interviendra dans le cadre des décisions modificatives nécessaires à la régularisation des budgets annexes et par conséquent du budget principal.
- 3 - Propose deux additifs à l'avis du Conseil Communautaire. S.M.A.R. : retrait de la commune de Les Etilleux ; mise à disposition de locaux communaux (La Bazoche-Gouet) à la Communauté de Communes. Accord du Conseil Communautaire.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2012 n'amènent pas d'observation.

Ordre du jour

I – FINANCES

Décisions modificatives – budgets annexes et budget principal.

Budgets annexes Villoseau 1^{ère} et 2^e tranches ; La Croix-Verte (zone d'activités) ; budget principal. Exercice 2012.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la nécessité de recourir aux décisions modificatives indispensables à la régularisation des budgets cités en objet.

Monsieur DESFRICHES, Inspecteur des Finances Publiques, à la demande de Monsieur le Président, présente les décisions modificatives et les écritures à passer en découlant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord aux modifications proposées. A savoir (voir pièces jointes).

Dépenses d'investissement 2013

Le Conseil Communautaire est sollicité pour donner l'autorisation de mandater, le cas échéant, des dépenses d'investissement 2013, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2012, dans l'attente du vote du budget.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le mandatement des dépenses d'investissement 2013, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement 2012.

Opérations d'investissement 2013. Demandes de subventions

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions, pour un montant maximum, auprès des financeurs publics, et tout financeur pouvant participer aux opérations d'investissement 2013 de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Commission d'Appels d'offres.

I - Accueil de loisirs intercommunal « Brou Enfants ».

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des diverses réunions de la Commission d'Appel d'offres dans le cadre de l'opération réhabilitation et extension de l'Accueil de loisirs « Brou Enfants ».

A savoir. Réunions de la Commission d'appel d'offres : 12 octobre (ouverture des plis), 7 novembre (analyse des offres) et 21 novembre 2012 (choix des prestataires).

Ouverture des plis – 12 octobre 2012

Après ouverture des plis par Monsieur BRIDET (architecte, Maître d'œuvre), et vérification des pièces techniques et administratives, les membres présents déclarent le lot n° 2 (charpente), infructueux.

Ce lot sera relancé : nouvel appel d'offres.

Monsieur BRIDET, à la demande de Monsieur RESTEGUE, Président (P.R.M.), est chargé de l'analyse des offres, qu'il fera parvenir à la Communauté de Communes (Maître d'ouvrage), pour la préparation de la Commission suivante : analyse des offres.

Analyse des offres – 7 novembre 2012

Ouverture des plis du lot n° 2, déclaré infructueux le 17 octobre 2012 et relancé par le biais d'un appel d'offres.

Trois offres recevables, déposées/réceptionnées dans les délais impartis : BECQUET ; PELLETIER ; LES TOITS DU PERCHE. Ces offres seront étudiées au cours de la séance.

Toutes les candidatures, de chaque lot, sont analysées.

Monsieur RESTEGUE (P.R.M.), sollicite Monsieur BRIDET pour négocier les propositions retenues. Les membres présents de la Commission donnent un avis favorable à cette procédure.

Une nouvelle réunion – attribution des marchés – se tiendra dans un délai aussi court que possible - dès la fin des négociations conduites par le Maître d'œuvre, Monsieur BRIDET, architecte.

Attribution des marchés – 21 novembre 2012

Monsieur BRIDET, à la demande de Monsieur RESTEGUE, relate les négociations avec les entreprises candidates, et les résultats obtenus.

Après en avoir débattu, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprises mieux-disantes	Offre négociée en € HT
1	CCTP	187 000.00
2	Les Toits du Perche	112 490.67
3	EIFFAGE ENERGIE	71 109.44
4	CHARTRES MIROITERIE	59 295.00.
5	LETOURNEUX	43 760.10
6	MTB	24 000.00
7	CERETTI	3 903.00
8	SECAM	23 829.50
9	BECHE	16 289.40
10	BRANLARD	33 854.70
11	VIAUD	13 903.10
12	BRANLARD	29 795.60
13	BONVALLET	21 225.70
	Total des travaux HT	640 456.20

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les propositions telles que présentées (2 abstentions), et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

II - Opération « réhabilitation et extension de l'école d'Unverre ».

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la proposition d'avenant de l'entreprise PIGERE (lot 6 – Cloisons – Doublages – Isolation) : montant 9 500.00 € HT (11 362.00 € TTC).

Ce montant, représentant une augmentation de 13.6 % du devis initial, nécessite l'avis des membres de la Commission.

Après étude du devis et compte tenu de l'urgence de la situation, les membres présents de la Commission émettent un avis favorable à l'avenant n° 1 de l'entreprise PIGERE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité l'avis des membres de la Commission (1 abstention) et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche-Gouet : développement économique.

Rappel

Séance du Conseil Communautaire du 03 octobre 2012 : retrait de la délibération du 20 juin 2012, autorisant la commune de La Bazouche-Gouet à réaliser - investissement à sa charge - une zone d'activités selon un concept « évolutif » (parcelle par parcelle).

Monsieur François MALZERT, Vice-président en charge du Développement Economique, informe l'Assemblée de la nécessité de recourir à une modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, afin de répondre aux demandes des communes membres dans le cadre de la compétence Développement économique.

A savoir.

Définition actuelle de la compétence Développement Economique

Les aménagements, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristiques, existantes et leur extension, qui sont reconnus d'intérêt communautaire : Parc d'activités de Villoiseau, situé à Brou ; Parc d'activités de La Croix-Verte, situé à Yèvres ; Zones d'activités du Parc d'activités du Perche Eurélien (P.A.P.E.) ; Zones d'activités futures

Les actions de développement économique favorisant l'accueil, le maintien et l'extension des activités économiques sur le territoire intercommunal ; recherche et accueil des partenaires porteurs de projets de créations d'emplois ; soutien aux initiatives visant à maintenir et à développer les commerces, l'artisanat et les PME sur tout le territoire, réalisation d'études pour le développement des nouvelles technologies ; accueil des entreprises ; aide à l'implantation et au développement des activités ; actions visant à promouvoir et organiser l'offre touristique sur le territoire de la Communauté.

Etude et mise en œuvre de réseaux pour permettre la couverture en communications électroniques à Haut et Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes.

Définition nouvelle de la compétence Développement Economique

Les aménagements, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristiques, existantes et leur extension, qui sont reconnus d'intérêt communautaire : Parc d'activités de Villoiseau, situé à Brou ; Parc d'activités de La Croix-Verte, situé à Yèvres ; Zones d'activités du Parc d'activités du Perche Eurélien (P.A.P.E.)

Les actions de développement économique favorisant l'accueil, le maintien et l'extension des activités économiques sur le territoire intercommunal ; recherche et accueil des partenaires porteurs de projets de créations d'emplois ; soutien aux initiatives visant à maintenir et à développer les commerces, l'artisanat et les PME sur tout le territoire, réalisation d'études pour le développement des nouvelles technologies ; accueil des entreprises ; aide à l'implantation et au développement des activités ; actions visant à promouvoir et organiser l'offre touristique sur le territoire de la Communauté.

Etude et mise en œuvre de réseaux pour permettre la couverture en communications électroniques à Haut et Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes, telle que présentée, à la majorité (1 abstention).

Dispositif Perche-Ambition

Monsieur François MALZERT, Vice-président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que lors de sa réunion du 7 novembre 2012, le Comité de Pilotage « Petites Entreprises » a donné un avis favorable à une demande de subvention - dans le cadre du Dispositif « Perche-Ambition » - de Monsieur DELARUE pour une création d'une activité de plomberie-chauffage sur la commune de Moulhard.

Dépense subventionnable : 4 660.94 € ; subvention proposée : 1 398.00 € (soit 30 % de la dépense subventionnable).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition du Comité de Pilotage « Petites Entreprises » et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Tourisme : Perche à Vélo.

Monsieur EDMOND, Vice-président, informe l'Assemblée :

Le Pays Perche d'Eure-et-Loir a décidé d'engager un projet « Perche à Vélo » qui consiste à réaliser des boucles cyclables sur le territoire du Perche. Un comité de pilotage a proposé un programme pluriannuel d'aménagement des boucles, sur la base des préconisations du Cabinet chargé de l'étude de cette opération touristique.

Cette action serait subventionnée par le Conseil Régional au titre du Contrat de Pays à hauteur de 40 % et par le Conseil général au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal à hauteur de 20 %. Le reste, à charge de la collectivité, serait de 40 % du coût total des travaux.

Le Conseil Communautaire approuve la réalisation de ce projet, à la majorité (8 abstentions) ; la création d'un groupement de commandes, à la majorité (1 abstention) ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement correspondante.

Personnel intercommunal. Mise à disposition.

Monsieur le Président rappelle qu'un personnel intercommunal (Madame Florence DUMAIS – Adjoint technique) est mis à disposition de la commune de Brou – commune membre de la Communauté de Communes – à raison de 13,50 % de son temps hebdomadaire.

La convention liant les deux parties étant arrivée à son terme, le Conseil Communautaire est sollicité pour donner son accord à sa reconduction et à autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

Approbation à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Environnement

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir : retrait de la commune de Les Etilleux

Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président en charge de l'Environnement, rappelle aux membres de l'Assemblée que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir a été créé le 1^{er} janvier 2012. Ce Syndicat est un Syndicat de Bassin : les actions menées concernent uniquement le Bassin du Loir en Eure-et-Loir.

La Commune de Les Etilleux, qui appartenait au Syndicat Intercommunal d'Authon-du-Perche Brou, est située intégralement sur le Bassin versant de l'Huisne. Cette commune, qui a été intégrée au périmètre initial du S.M.A.R. suite à la fusion des quatre anciens syndicats, a demandé son retrait du dit périmètre par décision du 15 juin 2012.

Le Conseil Syndical du SMAR, par délibération en date du 19 novembre 2012, a accepté le retrait de la commune de Les Etilleux située hors bassin du Loir, et demande au Conseil Communautaire et aux Conseils municipaux concernés de se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de sa délibération,

Dans le cas où le retrait de cette commune serait accepté, et au vu des conditions patrimoniales et financières de cette commune vis-à-vis de l'ancien Syndicat d'Authon-du-Perche Brou et du SMAR Loir 28, les dettes de cette commune, provenant de deux emprunts, arriveront à échéance en 2018.

Les échéances de ces emprunts devront être honorées par la commune de Les Etilleux de 2013 à 2018, soit 1 015.72 €/an.

Le retrait de la commune de Les Etilleux ne sera effectif que suite à l'approbation des conditions proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent le retrait de la commune de Les Etilleux aux conditions proposées ci-dessus.

Mise à disposition de bâtiments communaux, sis 10 Route d'Authon, 28330 La Bazoche-Gouet

Information de Monsieur le Président à l'Assemblée

Monsieur le Maire de la commune de La Bazoche-Gouet autorise l'accès au rez-de-chaussée du logement communal situé 10 Route d'Authon, actuellement vide et sans locataire, pour tout usage pouvant être nécessaire à la Communauté de Communes du Perche-Gouet, et permettre ainsi l'accueil des enfants le

matin avant les cours et le soir après les cours. Mise à disposition pendant les périodes scolaires 2012/2013 – 2013/2014, à titre gracieux.

La Communauté de Communes du Perche-Gouet devra, cependant, assurer le bien, et rembourser à la Commune de La Bazouche-Gouet les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité et de gaz pendant la période d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la mise à disposition de bâtiments communaux cités en objet, et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.